



PROCES VERBAL

De la réunion du 25 juin 2014 à 19h30
Lieu : **Centre sportif ADEPS La Mosane**
Allée du Stade, 3 - 5100 Jambes

Relations CP - CDA

1. Accueil des représentants par Isabelle Delrue (membre du CDA, présidente du département)

Sont PRESENTS pour :

- CDA - AWBB : Delchef Jean-Pierre Président AWBB, Lopez Lucien Secrétaire Général
- BBW : Monsieur Olivier et Colmant Céline (3&3)
- HAI : Notelaers Christophe, Sonveaux Robert et Penay Emelyne (3&3).
- LGE : Joliet Marie Thérèse, Ghiesen Claude et Corbisier Martine (3&3)
- LUX : Fivet Jean-Marie et Paul Groos
- NAM : Aigret Philippe et Henquet Guy (21h00)
- D.T.: Vermeylem Emilie, Forthomme Hervé, Ben Aissia Sélim
- Personnel : Laurent Véronique
- Excusés : Carine Dupuis secrétaire du département, Appels Fabrice Président de la Commission Législative et Obsomer Raphaël Directeur Technique (mission fédérale)

2. Approbation du procès – verbal de la réunion du 20/02/2014.

Le PV tel que publié est approuvé à l'unanimité

3. MINI-BASKET.

Emilie Vermeylem, membre de la Direction Technique présente plusieurs documents prévus pour les animations 3&3 et 4c4.

3.1.1 Les feuilles de rencontres

BBW (O. Monsieur) prévoit un document qui nécessite des gains de temps et faciliter le « travail » des officiels. L'utilisation dudit document n'étant pas obligatoire, chaque CP pourra décider de son utilisation.

HAI (C. Notelaers) présentation d'une feuille pour le 4c4

LUX (P. Groos) présentation d'une feuille pour le 3&3

Les modèles de feuille sont adoptés.

3.1.2 Proposition de fonctionnement pour la mise à disposition du matériel : [voir annexe 1](#)

3.1.3 Les dates de modules de formation dans les provinces :

Proposition de la direction technique

Suite aux demandes légitimes de certaines provinces, pour aider au lancement du projet mini-basket, une information (sur 2 jours) pourra être organisée dans chaque province. Les séances sont **gratuites et ouvertes à tous**.

Les modules présentés feront parties du cours "animateur jeunes" seront les suivants :

- CS 1.2.1. Méthodologie et pédagogie spécifique à la discipline sportive collective (6h)
- CS 1.3.3. Le 3 & 3 et code de jeu mini-basket (8h)
- CS 1.5.1. Aide administrative (2h)

Les présences sont prises et les candidats qui participent à 100% d'un module ne devront plus le suivre lors d'une ultérieure session de cours (la matière fera toutefois partie de l'examen).

A charge de l'AWBB :

- le choix, la rémunération et les déplacements des formateurs (80 h à donner + déplacements + restauration)

A charge pour chaque province :

- trouver un lieu et le communiquer à la DT AWBB
- préparer les infrastructures nécessaires -> cahier des charges sera présenté par DT lors de la réunion

Commentaires

Si la formation est jugée par les responsables des CP comme une chose nécessaire, des doutes sont émis quant à la durée de celle-ci. Il sera mieux dans un premier temps de donner, dans chaque province, une information succincte de 4 heures reprenant les bases du projet.

Conclusions : pour la saison 2014-2015, des sessions d'informations de 4 heures seront dispensées dans toutes les provinces selon un calendrier à convenir avec les chargés de cours.
Emilie Vermeulen reprendra contact avec les CP.

Un projet de formation plus complète sera envisagé à partir de janvier 2015.

3.1.4 - HAI

Contrôle des feuilles ? Que veut dire exactement l'immunité pour LC en 3&3, votée par l'AG du 14/06/2014 ?

JPD précise que toute personne affiliée peut encadrer une animation 3&3 et qu'administrativement les CP n'ont rien à vérifier. Cette disposition n'est pas valable pour le 4c4.

Quid si le coach n'est pas affecté dans le club de l'équipe encadrée ? Vu le caractère général de la décision de l'assemblée générale, il n'est pas obligatoire d'être affecté dans le club de l'équipe que l'on souhaite encadrer.

3.1.5 - LUX

Sécurité ? Les panneaux doivent-ils être fixés au sol pendant les rencontres ?

NON, ceux-ci sont lestés par des socles à remplir de sable ou d'eau mais un système de fixation est également prévu.

4. QUESTIONS ET PROPOSITIONS DES DIFFÉRENTES PROVINCES ET DU CDA

4.1 Partie Administrative

4.1.1 HAI

Plan basket 2013-2014 (Les clubs doivent renvoyer leurs documents à l'AWBB pour le 15/10/2014).

Quid pour l'organisation de la journée d'initiation à l'arbitrage ? « La journée d'initiation à l'arbitrage doit concerner l'ensemble de vos jeunes et doit-être organisée en collaboration avec votre fédération. »

L'information donnée dans les clubs devra être faite par un arbitre agréé par les CFA provinciales.

Celles-ci disposeront d'un document préparé et fourni par le département concerné visant à promouvoir l'arbitrage

4.1.2 LGE

Pour les simplifications administratives doit-on réclamer la liste PC1 aux clubs alors que cette liste est déjà au CP ?

Il est constaté, en général, que cette pratique n'est guère appliquée

C'est un point auquel il faut penser dans la réécriture du PC 1 prévu pour la saison 2014-2015.

4.1.3 LUX

Contrôle pour le fonds des jeunes ? Bon à rappeler les décisions prises par la dernière AG (sam. 14/06/2014)

Pour participer à une compétition 3&3, il faut minimum quatre (4) joueurs affiliés par équipe.

Pour bénéficier du subside forfaitaire (environ 370 €), il faut que dans cette catégorie, le club affilié un minimum de huit (8) joueurs participant à au moins dix (10) animations sur la saison.

Par tranche de huit (8) joueurs complémentaires, un subside forfaitaire supplémentaire est prévu à la condition de répondre aux conditions de participation.

4.2 Partie Compétition

4.2.1 HAI

Changement des règles FIBA pour 2014-2015

Impact possible pour certains clubs au niveau du chrono des 24-14 secondes ?

On risque d'avoir de nombreux soucis lors de la reprise de la saison.

Olivier Monsieur : regrette que les modifications ont été apportées le 02/02/2014 et que l'on aurait pu informer les clubs lors des assemblées extraordinaires pour le projet mini-basket.

Il est demandé de postposé son application.

JP Delchef répond qu'il prend bonne note et verra ce qui est possible.

4.2.2 LGE

Modifications du calendrier au régional

Quand est-il du respect de ces modifications afin que nos convocateurs puissent accomplir leur tâche sans problème? Saison précédente, matches sans arbitres à cause de mauvais fichiers.

Il est signalé que si grâce au nouveau site, il est possible de sélectionner, on peut espérer des solutions.

Peut-être attendre l'efficacité du système, mais il est vrai que ce serait le bon dénouement.

Quelle est la manière de fonctionner dans les autres provinces pour le comptage des arbitres en – de 12 ans ?

- BBW : on a fait abstraction des rencontres U12 et aucun décompte n'est fait.
- HAI : sur base des arbitres inscrits et en ordre administrativement : minimum une fois par mois.
- LGE : envoi des listes et contrôle par rapport aux feuilles de match
- LUX : système de points établis par le CP (3 week-end sur une période de 8 semaines ; cela s'explique par le fonctionnement des compétitions en mini-séries).
Le contrôle se fait pour les personnes qui sont en ordre administrativement avec la CFA.
- NAM : au moins deux prestations sur 4 journées.

Au vu de l'application distincte dans chaque province, le point verra l'objet d'une nouvelle approche lors de la refonte du PC 1.

4.2.3 BBW

Licences techniques de coaching - Identification en fonction du niveau.

En effet, il est assez difficile pour un arbitre de s'y retrouver pour voir si un coach peut coacher l'équipe présente.

Un tableau sera transmis en début de semaine.

La présentation de la nouvelle version de l'intranet devrait répondre à la demande.

4.3 Partie Financière.

4.3.1 LGE

Quelles sont les modalités pour appliquer les amendes à travers toutes les provinces ?

Avertissement avant amendes ? Contrôle des feuilles ?

Plusieurs remarques sont, à nouveau, formulées sur ce point. Toutefois il est signalé que la règle a été votée et se devra d'être appliquée. Il serait prudent de faire le rappel aux clubs sur les conséquences du PC 76 par rapport à des feuilles incomplètes qui arriveront aux contrôles des documents.

4.3.2 LUX

Compensation

Il est évident que l'intervention de 4 voitures pour les nouvelles compétitions n'a plus trop de raison d'être (moins de joueurs par équipe) or cela reste statutaire.

ARTICLE 15 : COMPENSATION FRAIS DE CHAMPIONNAT

Il est établi par les soins des Organes de l'Association compétents, pour tous les championnats donnant lieu à montée et descente ainsi que pour tous les championnats de jeunes une caisse de compensation tenant compte :

- 1) des frais de déplacement de 12 joueurs (4 voitures), par km parcouru ;
- 2) des frais d'arbitrage.

Cette caisse de compensation est établie en tenant compte des clubs évoluant dans une même division.

Il est demandé de revoir cet article par le CDA et d'apporter les modifications nécessaires.

4.4 Partie Juridique.

Néant

4.5. Conseil d'administration.

4.5.1. Bilan des assemblées provinciales 2014

Le président du CDA se rendra dans chaque province pour discuter de ce point.

4.5.2. Suivi de l'assemblée générale de l'AWBB du 14 juin 2014

- Le projet 3 & 3 a été largement débattu et à la lumière des débats de ce jour, les modalités pratiques ont été affinées ;
- La refonte du PF 18 a été adoptée ;
- La position du CDA sur la problématique de la mixité en pupilles.

4.5.3. Info de l'assemblée générale de la FRBB du 19 juin 2014

Voir prochaine news (27/06/2014)

4.5.4. Création d'un département 3&3

Il a été décidé de créer un département pour encadrer la direction technique.

Les CP sont invités à envoyer des membres de chaque province dans ce nouveau département.

La nouvelle répartition des autres départements dépendant du CDA est communiquée par JP Delchef.

4.5.5. Simplification administrative (poursuite des travaux)

Il est demandé aux membres présents de ne pas hésiter à transmettre de nouveaux points qui pourraient être mis à l'étude pour continuer à faciliter le travail de tous.

4.5.6. Présentation du nouvel outil informatique de l'AWBB

Véronique Laurent expose aux membres les nouvelles fonctionnalités du nouveau site extranet.

4.5.7. Dates assemblées provinciales 2015

- BBW : à communiquer
- HAI : samedi 23/05/2015

- LGE : vendredi 08/05/2015
- LUX : lundi 02/02/2015 (1) + lundi 18/05/2015 (2)
- NAM : mercredi 13/05/2015.

5. Divers.

5.1.1 BBW

Il avait été discuté pour réduire les frais pour une demande groupée, de centraliser les demandes de trophées, coupes et médailles vers le département coupe. Est-ce envisageable ?

Les provinces qui souhaitent le faire peuvent prendre contact avec Bernard Scherpereel

5.1.2 LUX

Arbitrage : Equipements

Il serait bien de prévoir un suivi un peu plus rapide de la distribution des équipements.

Les délais d'attente entre commande et livraison dépassent le trimestre... Nous trouvons cela un peu long.

Quid de l'uniformité des tenues ?

Le commentaire et les questions seront adressés au département arbitrage.

En conclusion, vifs remerciements adressés par JPD qui précise que si tous les membres ne sont pas toujours d'accord, il en ressort une certaine courtoisie dans les débats qui permettent de faire avancer les choses pour les différentes approches du basket.

Prise de note en séance : GROOS Paul

Isabelle DELRUE

Présidente du département Relations CP-CDA

Carine DUPUIS-ETIENNE

Secrétaire du département.

ANNEXE 1

MODALITÉS DE DISTRIBUTION DES KITS MINIBASKET AWBB

Initié par la direction technique, le conseil d'administration et par les comités provinciaux depuis plusieurs années, le projet « Mini-basket » de l'AWBB prend un nouvel essor à partir de septembre 2014.

Il s'articulera autour de la formation des entraîneurs et aura pour objectif de proposer de nouvelles formes de rencontres chez les U6, U7, U8, U9, U10.

Grâce au soutien du plan basket et de l'ADEPS, sur base des inscriptions en mini-basket pour la saison 2014-2015, les clubs intégrant le projet mini-basket recevront deux panneaux mini-basket (type Los Angeles) et :

- Pour les équipes inscrites en U6 - U7 - U8, un pack (3&3) de 12 ballons (poids 4) et 12 chasubles par club
- Pour les équipes inscrites en U9 - U10, un pack (4c4) de 12 ballons (poids 5) et 12 chasubles par club + 1 kit de plus (voir ci-dessous), par équipe supplémentaire inscrite dans une des catégories, à choisir dans la limite des stocks disponibles. AVEC UN MAXIMUM DE 3 SETS (pack et kits inclus) PAR CLUB

Attention : le nombre de panneaux est limité à 2 par club quel que soit le nombre d'équipes inscrites.

Chaque club pourra choisir un kit parmi les trois possibilités ci-dessous dans la limite des stocks disponibles. La composition des kits mini-basket :

Kit 1 : (146 kits disponibles)

- 1 Jeu de 30 marques au sol
- 1 Jeu 50 cônes délimitation
- 2 Echelles rythmiques
- 1 Ensemble cerceaux rythmique

Kit 2 : (177 kits disponibles)

- 2 Jeux de 6 écharpes jaunes
- 2 Jeux de 6 écharpes bleues
- 4 Ballons basket Trial ultima 3parois
- 3 Jeux de 6 marques au sol rond

Kit 3 : (177 kits disponibles)

- 1 jeu skillastics basketball

MODALITÉS D'ENLÈVEMENT

Les clubs doivent :

1. Enlever ces kits au dépôt AWBB (rue Ernest Matagne à Assesse),
2. Prendre RENDEZ-VOUS, minimum 5 jours calendrier, à l'avance, avec Sélim Ben Aissia (s.benaissia@awbb.be) parmi les dates suivantes :
 - Mercredis : 30/07, 13/08, 03/09, 24/09 de 9h00 à 19h00
 - Samedis : 12/07, 23/08, 06/09, 20/09, 27/09 de 9h00 à 16h00
3. En plus du/des pack(s) de base, préciser les kits demandés supplémentaires
4. Prévoir les personnes nécessaires au chargement de leur matériel.
5. Se munir du document d'enlèvement dûment signé précisant les modalités d'enlèvement et le montant à verser à l'AWBB si les conditions de prêt ne sont pas respectées.

Lors de l'enlèvement, le responsable AWBB sera en possession de la liste des clubs inscrits en Minibasket Dans chaque province.

PRINCIPE DE CONVENTION

1. Pour autant que le club participe effectivement au projet mini-basket en 2014-2015 et 2015-2016, le matériel mis à disposition du club lui sera définitivement acquis à partir de juin 2016.
2. Si le club se retirait du projet une amende de 400€ par panneau et par kit mis à disposition lui sera facturée.

FORMULAIRE D'ENLÈVEMENT

A renvoyer exclusivement par email à minibasket@awbb.be

Club :

Matricule :

Nom, prénom du demandeur :

Date d'enlèvement : préciser date et heure selon le planning ci-dessus

Souhaite obtenir le(s) kit(s) suivant(s) : (indiquer le nombre de kit souhaité)

Kit 1	
kit 2	
kit 3	
kit 4 (ballons jaunes -> U6 U7 U8)	
kit 4 (ballons rouges -> U9 U10)	

En cas de rupture de stock concernant mon premier choix, je souhaite alors

Kit 1	
kit 2	
kit 3	
kit 4 (ballons jaunes -> U6 U7 U8)	
kit 4 (ballons rouges -> U9 U10)	

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités de mise à disposition du matériel mini-basket par l'Association Wallonie Bruxelles de Basketball.

Pour le club, nom, matricule

Madame, Monsieur

(Nom, Prénom et titre au sein du club)